DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR ACTIONS JAPON
PART H

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR ACTIONS JAPON, Part H
Code ISIN : FR0011361054

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/12/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions internationales.Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE mais il respecte les règles d'investissement et d'information de cette directive 2009/65/CE.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : Son objectif est double :
(i) chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI Japan (Dividendes Nets Réinvestis), tout en respectant un écart de suivi de 4 % maximum par rapport à l'indice. Si cet écart devient plus élevé que 4 %, l'objectif est de rester néanmoins en-dessous de 20 % de la volatilité de l'indice MSCI Japan ; et
(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).
La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI Japan (Dividendes Nets Réinvestis), sous contrainte d'une tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0% à 4% en conditions normales de marché. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de de l'indice MSCI Japan (Dividendes Nets Réinvestis), qui constitue l'Univers d'Analyse.
La part H du FCP a par ailleurs un objectif de couverture du risque de change.
Le choix des titres se fait en deux étapes :
• Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice MSCI Japan, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.
Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.
La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR.
LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.
La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.
• Sélection des titres. L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la société de gestion : l'allocation de valeurs, le niveau d'exposition aux actions et des stratégies optionnelles.
Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.
En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.
L'exposition au risque actions ou titres assimilés négociés sur des marchés réglementés japonais et émis par des sociétés dont le siège social se situe dans ce pays, en permanence à hauteur de 90 % minimum et dans la limite de 110 %, est obtenue soit par des investissements en direct sur les marchés actions, soit par le biais d'OPC (dans la limite de 10% de l'actif net), soit par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
Les titres investis seront, à hauteur de 75 % minimum, libellés en Yen.
Le FCP peut exposer jusqu'à 10 % de son actif net sur des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE de catégorie "Investissement Grade" correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3 en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus. La détention de titres non notés ou "non Investment Grade" (notation inférieure à BBB-/Baa3) ne dépassera pas 10 % de l'actif net. L'acquisition ou la cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.
Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change, taux, pour poursuivre son objectif de gestion.
La part H est intégralement couverte en acceptant une exposition maximum de 5% aux devises autres que l'Euro, alors que l'indicateur de référence est, lui, exprimé en devise locale. Cette couverture sera réalisée par la mise en place d'instruments financiers dérivés sur le change. Ainsi la performance de la part GH sera indépendante des fluctuations de change entre l'Euro et la devise des investissements effectués dans le cadre de la gestion du FCP. Afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut mettre en place des instruments dérivés sur actions, indices, change,

taux négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif ainsi que des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants) sur actions dans la limite de 10 % de l'actif net. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les souscriptions et rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (J + 1). Et sont centralisés, chaque jour de publication de la valeur liquidative, en J au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank, et, pour les parts inscrites ou à inscrire au dispositif d'enregistrement électronique partagé, auprès d'IZNES.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 796 €	5 796 €
	Rendement annuel moyen	-42,04%	-10,33%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 187 €	8 443 €
	Rendement annuel moyen	-18,13%	-3,33%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 359 €	13 109 €
	Rendement annuel moyen	3,59%	5,56%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	15 327 €	16 126 €
	Rendement annuel moyen	53,27%	10,03%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 30/09/2021 et 31/03/2023 pour le scénario défavorable
- 27/12/2013 et 28/12/2018 pour le scénario intermédiaire
- 28/02/2013 et 28/02/2018 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	144 €	974 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,44%	1,52% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,1% avant déduction des coûts et de 5,6% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 6,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,22% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	122 €
Coûts de transaction	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	22 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 9 années passées,ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0011361054.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.